

Le major A. R. Thompson, huissier de la Verge Noire, apporte un message qui se lit comme suit:

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

La Chambre se conforme à ce désir et, une fois de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant le congé parlementaire, il a reçu des messages de différents députés l'avertissant que les vacances suivantes se sont produites dans les rangs de la députation, à savoir:

De Wilfrid Girouard, écuyer, député du district électoral de Drummond-Arthabaska, démissionnaire.

De Pierre Emile Côté, écuyer, député du district électoral de Bonaventure, démissionnaire.

D'Otto Buchanan Elliott, écuyer, député du district électoral de Kindersley, démissionnaire.

De James Warren Rutherford, écuyer, député du district électoral de Kent (Ontario), décédé.

De Joseph Léon Vital Mallette, écuyer, député du district électoral de Jacques-Cartier, décédé.

D'Alexander MacGillivray Young, écuyer, député du district électoral de Saskatoon (ville), décédé.

De l'honorable Fernand Rinfret, député du district électoral de St-Jacques, décédé.

D'Alfred Edgar MacLean, écuyer, député du district électoral de Prince, décédé.

En conséquence, il a émis des brefs au directeur général des élections pour la tenue d'un scrutin dans lesdits comtés, respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE DRUMMOND-ARTHABASKA

ARTHABASKA, le 3 octobre, 1939.

L'honorable Pierre Casgrain,
Président de la Chambre des communes,
Ottawa.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux articles 6 et 8 du chapitre 145 des Statuts Révisés du Canada, 1927, je vous donne par les présentes avis que je remets mon mandat de député à la Chambre des communes du Canada pour la circonscription électorale de Drummond-Arthabaska, voulant que ma démission comme député de cette circonscription électorale prenne effet immédiatement.

Et j'ai signé la présente déclaration en présence des témoins suivants: l'honorable J. E. Perrault, c.r., avocat, de la ville d'Arthabaska, et Charles Robert Garneau, notaire, de la ville d'Arthabaska.

Je vous prie d'accuser réception de suite de ma déclaration.

WILFRID GIROUARD.

Témoins:

J. E. PERRAULT,
C. R. Garneau.